Accusé de réception en préfecture
025-212505390-20261012-DCM20261012-03-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

N° INSEE : 25539

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Seloncourt **DCM20261012-03**	**Séance du 12 octobre 2026 à 19h30** L'an **deux mil vingt-six,** le **douze** du mois de d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de **SELONCOURT** s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal - après convocation légale, sous la Présidence de M. Mathieu GAGLIARDI, Maire, pour une session ordinaire.

Date d'envoi de la convocation : le 06 octobre 2026

Date d'affichage et de publication sur le site internet de la commune : le 13 octobre 2026

Etaient présents (21)

MM. Mmes Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Alain KMOCH, Magali MEINIER, Patrick LIEGEART, Catherine JACQUOT, Clément GIRARD, Kamel HARANI, Daniel BUCHWALDER, Raoul DUBOIS, Maryse FUMEY-DUMOULIN, Philippe LOMBARDOT, Lysiane MABIRE, Éric LANUSSE-CAZALE, Laëtitia LOCHE, Floriane GUESNEY, Stéphane FORESTI, Émeline LARGER, Denis TISSERAND, Béatrice ROCH, Sergio BEE,

Etaient excusés ayant donné procuration (8)

Sylvie ROSSÉ a donné procuration à Mathieu GAGLIARDI
Jean FORESTI a donné procuration à Stéphane FORESTI
Jean-Luc MIESKE a donné procuration à Patrick LIEGEART
Brigitte ALZINGRE a donné procuration à Floriane GUESNEY
Maryline CHALOT a donné procuration à Laurence DI VANNI
Léa LEMOINE a donné procuration à Magali MEINIER
Christian TOITOT a donné procuration à Béatrice ROCH
Magaly VALLEY a donné procuration à Denis TISSERAND

Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint (XX membres présents) il ouvre la séance.

En application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme **Mme Laurence DI VANNI** pour remplir les fonctions de secrétaire.

Nbre de membres : - **En exercice : 29 - Quorum : 15** - **Présents : 21** - **Ayant donné procuration : 8** - **Absents : 0** - **Ayant pris part au vote : 29**	**Résultat du vote :** - **Pour : 24** - **Contre : 5** - **Abstention : 0**

BUDGET SUPPLÉMANTAIRE 2026

L'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit, notamment dans son alinéa premier, que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant.
Monsieur le Maire propose le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2026.

La Commission Finances, réunie le 30 septembre 2026, a émis un avis favorable avec 2 abstentions.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A LA MAJORITÉ** *(24 voix Pour et 5 voix Contre)* de ses membres présents ou représentés,

- **ADOPTE** le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2026 ;
- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Mathieu GAGLIARDI

MAIRIE DE SELONCOURT DOUBS